

OBJET  
Insuffisance des  
ressources en eau  
quipement du puits.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU  
de la Région de ROUILLIY-SAGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Séance du 30 DECEMBRE 1971.

L'an mil neuf cent soixante et onze, le TRENTE DECEMBRE les membres du Comité du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la région de ROUILLIY-SAGNY se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de M. LAUNOY André.

Étaient présents : MM. MILLON, CHAUME, BRUNET, LAUNOY, BERTHELIN, BLEUZE, SERISIER, MALATRAS.

formant la majorité des membres en exercice.

M. MALATRAS a été élu secrétaire.  
L'ancien, le Président informe le Comité qu'il a été décidé à provoquer une réunion extraordinaire en vue de prendre toutes mesures utiles pour remédier au plus tôt à l'insuffisance des ressources en eau.

Le débit du puits qui dessert l'ensemble du réseau vient en effet de fortement baisser et il ne suffit plus pour assurer les besoins.

La manque journalier de l'ordre de 30 % occasionne des interruptions fréquentes de service pour les abonnés les plus dépendants qui ne disposent pas d'autres possibilités d'approvisionnement en eau ; la renise en route ne peut se faire que difficilement et peut se traduire par des ruptures de conduites.

Il est indispensable de remédier au plus tôt à cette situation critique.

M. le Président rappelle que tout raccordement à des réseaux voisins connaît obstacles et ne pourra intervenir immédiatement.

Il n'existe pas d'autres points d'eau susceptibles d'être utilisés en appui que le puits creusé en 1965, distant de 300 mètres environ de la station de pompage.

Un essai de débit effectué en 1971 a montré que le débit de l'ouvrage était de 3 à 6 m<sup>3</sup>/heure, débit suffisant, s'il se maintient, pour apporter immédiatement l'appui nécessaire.

.../...

L'équipement de ce point d'eau et la liaison aux installations existantes pourraient être réalisés avec le concours de tous sur le plan strictement local.

Les travaux d'équipement seront précédés d'un nouvel essai de débit afin de confirmer les possibilités actuelles du point d'eau.

Un large débat suit et chaque membre du Comité donne son point de vue et émet ses suggestions.

LE COMITÉ SYNDICAL, après avoir délibéré,

Considérant qu'il est indispensable de mettre en œuvre immédiatement la solution la plus sûre à faire cesser le manque d'eau dont souffre le Syndicat,

DECIDE d'équiper immédiatement le puits creusé en 1955 en vue de pouvoir procurer au Syndicat l'appoint d'eau nécessaire,

DECIDE de faire appel aux artisans locaux pour réaliser économiquement l'opération ; les travaux seront effectués et réglés sur ménages,

DECIDE de financer l'opération sur le budget syndical au titre des travaux.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

